

## Audience à Nanterre pour la dépose d'un compteur



Bonjour !

Hier 30 novembre 2017 à l'audience en référé au Tribunal de Nanterre pour la dépose d'un Linky posé par surprise à Bagnoleet malgré le voeu et l'arrêté anti-Linky de la commune de Bagnoleet : notre avocat Antoine de Lombardon a très bien plaidé, nous étions une vingtaine en soutien, l'avocat d'Enedis était inaudible à souhait, et la Présidente apparemment à notre écoute.

Verdict le 21 décembre 2017, le lendemain du verdict du Tribunal de Paris concernant UFC-QueChoisir *versus* Stéphane Lhomme à propos de Linky. Par ailleurs, l'action judiciaire préventive anti-Linky du groupe des 18 à Paris avance. Tout va bien !

30 novembre 2017 au Tribunal de Nanterre pour la dépose d'un Linky à Bagnoleet

Vous trouverez en pièce jointe le pdf de notre nouveau tract avec deux modèles de lettres faciles à photocopier au besoin. Il peut être imprimé recto-verso en A3 (plié en deux), sans supplément, ou en deux A4 séparés. Le moins cher : noir et blanc. Si vous désirez ces tracts, je peux aller à l'imprimerie pour nous tous. S'il vous plaît préciser le nombre d'exemplaires souhaité. Merci.

## Réunion publique mensuelle de SCALP-IDF

Solidarité et Coordination Anti-Linky Paris – Île de France

**REFUS DES COMPTEURS COMMUNICANTS**

**Lundi 4 décembre 2017 à 19 h**

Bourse du travail de Paris (salle Jean Jaurès)

3 rue du Château d'eau (10<sup>e</sup> arrondissement), métro République

À lundi si vous le voulez bien, sinon à plus tard !

Françoise B.

POUMM - POUR UN MONDE MEILLEUR

Nos vidéos "Arrêt du nucléaire - Refus de Linky" sur Youtube et sur le site :

<http://poumm.fr/nos-videos/>